

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à Paris, chez M. L'ÉTOILE et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 48, et chez K. DUBOIS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.
(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles de toutes les villes avant les journaux de Paris.
Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du Peuple Souverain, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement:
Trois mois six mois Un an.
Lyon, 8 fr. 50 c. 16 fr. 30 fr.
Départements, 12 22 40
Annonces, 25 c.—Réclamés, 40 c.

Lyon, le 31 juillet 1848.

Guerre de l'Indépendance.

Les nouvelles d'Italie et d'Irlande sont toutes contradictoires. D'après certaines correspondances, les Piémontais auraient battu complètement les Autrichiens. D'autre part, nous apprenons que ce seraient ces derniers qui, après trois jours de combat acharné, auraient remporté contre les Italiens une victoire éclatante. Les Toscans et les Modénais ont, assure-t-on, déserté le drapeau de l'indépendance et passé à l'ennemi. La Lombardie est dans la consternation; les gardes nationales de Milan et des provinces se sont mises en marche et vont rejoindre l'armée de Charles-Albert. Maintenant, si cette affreuse nouvelle se confirme, que va faire la France? Cette fois, nous le pensons, entre la honte et la gloire le choix ne peut être douteux. Nous apprenons, du reste, que l'armée des Alpes va marcher immédiatement en avant. Aujourd'hui même plusieurs régiments ont quitté Lyon.

Quant à l'Irlande, les nouvelles sont un peu plus satisfaisantes que celles d'Italie. On assure que les Anglais ont été battus à plate couture près de Limerick, et que la ville de Dublin même est en insurrection ouverte.

Tout annonce, dans un avenir prochain, une conflagration générale. Le despotisme va tenter une dernière fois de se relever; mais, la liberté aidant, ce seront les nations qui sortiront victorieuses de la lutte. La France n'assistera pas l'arme au bras aux événements qui se préparent; elle y prendra même une part active, et certainement son épée sera au service des peuples qui veulent être libres, et nos soldats ne fraterniseront pas avec les suppôts des tyrans. En avant donc! mieux vaut envoyer notre plomb à l'ennemi qu'à nos frères; il est préférable d'employer l'héroïsme et l'esprit belliqueux de nos troupes au service de la liberté, que d'user leur énergie et leur patriotisme dans les horreurs des guerres civiles, dans le triste spectacle des luttes fratricides. En avant! Dieu, les peuples et le droit seront pour nous; la victoire se rangera sous nos étendards. Donnons à notre jeune République le baptême du sang et de la gloire. C'est un moyen d'affermissement plus sûr que toutes les lois sur les clubs, contre les attroupements et contre la presse.

L'union fait la force.

Nous comptons sur une fusion de toutes les nuances du parti républicain, nous nous étions trompés, le comité du quai de Retz veut toujours faire bande à part. Tant pis pour lui et pour nous peut-être. Dans tous les cas, la démocratie fera son devoir aux élections prochaines, et si l'aristocratie républicaine fait méfi de nous, nous lui montrerons que l'on peut essayer de se passer d'elle. Le citoyen Grinand, du club central démocratique, nous communique les renseignements ci-dessous:

En présence des menées contre-révolutionnaires dont notre ville est sillonnée, le besoin d'union entre tous les amis de la République se faisait sentir de tous côtés. Conserver la conquête de Février et attendre avec patience du temps et de la discussion toutes les conséquences rationnelles de cette révolution, qui tôt ou tard doit tenir au peuple les promesses faites sur les barricades; telle était, telle est encore la pensée de tous les amis du progrès social. Ces sentiments, disait-on, étaient aussi ceux du comité républicain du quai de Retz. Le club central, organe des vœux de la démocratie et attentif à tout ce qui peut ramener la confiance en consolidant la République, s'est empressé de se rendre à ce vœu de l'opinion, en déléguant son président auprès de ces messieurs, qui d'abord ont parfaitement accueilli les ouvertures. Tout faisait donc présager une solution satisfaisante pour tout le monde, malgré les dires de certains journaux réactionnaires, qui voyaient avec peine une transaction qui eût éliminé leurs patrons.

Le club central, après avoir scrupuleusement interrogé l'opinion des réunions populaires, et mûrement pesé la valeur des candidats présentés, réduisit sa liste à 21 candidats, sur lesquels nous défions qui que ce soit d'élever le moindre doute, sous le triple rapport de la moralité, de l'intelligence et du patriotisme, en regrettant bien sincèrement que l'exiguïté de cette liste ne lui permit pas de présenter d'autres citoyens aussi méritants. Une commission de trois membres fut nommée pour se rendre au rendez-vous donné; la liste du club central fut présentée à ces Messieurs qui, après une très courte discussion, répondirent qu'ils en délibéreraient! Le résultat de cette délibération, qui le croirait? fut de repousser la transaction demandée par l'opinion publique et fraternellement offerte par le club central. Décidément, ces Messieurs craignent de s'encanailler.

Donc, si la réaction triomphe aux élections municipales, si ceux qui ont subi la république et qui poussent au désordre par des provocations, font arriver certains noms avec lesquels on pensait en avoir fini, que la responsabilité en retombe sur la tête de ceux qui ont repoussé la main du peuple.

Encore un mot sur l'Italie.

Encore l'Italie; car c'est là qu'est le danger, le point noir qui annonce l'orage; c'est là que se déploie l'étendard de la tyrannie contre lequel nous devons marcher, si les initiales R. F. brodées sur nos drapeaux ne signifient pas royauté française ou simplement royaume français. Car, on le voit, il y a doute partout, et ce doute est tel, qu'il n'a pu être dissipé en voyant distribuer ces drapeaux au nom de Dieu!

Si nous sommes véritablement République, affranchissons-nous d'abord des chaînes qui pèsent depuis longtemps sur le principe et la dignité de la France. Et pour cela, volons au secours des généreux Italiens, qui nous servent d'avant-garde comme jadis les Polonais. Ce secours, suivant sa force, son action, sa célérité, servira de pierre de touche à notre politique, sera le signe non équivoque de notre adhésion au progrès du libéralisme, de notre reniement du passé, de notre alliance avec les peuples et de notre franche rupture avec la royauté! Rien ne peut mieux nous tirer d'incertitude à tous égards, et nous saurons par là si nous devons passer sous le régime des publicains, être confiés à la royale agence sous le titre de régence, ou nous voir livrés pieds et poings liés à quelque légitime souverain.

Pour n'avoir rien à craindre sur l'avenir de la République, il faut avant tout y croire, afin que ses amis reprennent courage et que ses ennemis en prennent leur parti. Eh bien! amis ou ennemis, personne n'en douterait si l'on avait franchi la frontière, si l'on était au poste d'honneur où notre armée devait être il y a déjà longtemps!

Qui ne se rappelle ces événements de 1831, ces marches et contre-marches vers la Belgique, devant la frontière, en face de l'étranger, etc? Ces coûteuses gratifications d'entrée en campagne, largement répandues pour donner de la vraisemblance à cette perpétuelle comédie du plus perfide des souverains, qui finit par obtenir, au moyen d'une concession sans doute dégradante, la permission de bombarder la citadelle d'Anvers!

Nous pouvons en être là, tant que la chambre ne voudra rien de 92, ni constitution, ni combats, ni victoires. Les scrupules de la cour de Rome viendraient-ils de la même source, et toutes deux sont-elles aussi résolument pacifiques, parce qu'il s'agit d'une guerre contre les rois? Que sont devenus l'Eglise militante avec ses prélats bardés de fer, et la Convention avec ses quatorze armées victorieuses, dès qu'il s'agit de ces despotes privilégiés, de ces oints du seigneur, vénérés de tout temps par la tribu de Lévi, et les Lévi de nos tribus?

Le vote universel n'a-t-il pu faire sortir de la large gueule du scrutin une majorité libérale? Il faut le croire,

en gémir et désespérer de la République; car cette majorité n'aurait pu refuser quelques soldats à la cause des peuples. En présence de cette armée formidable qui se en va grossissant chaque jour, elle ne voudrait pas laisser planer sur elle le soupçon qu'elle a des projets liberticides et qu'elle suit la vieille tactique de conservation, qui consiste en grands déploiements de forces contre de petites séditions....

La vérité nous sera bientôt connue; en vain la pensée immuable du règne précédent, l'espérance de la légitimité, la haine de la démocratie s'enveloppent de mystère ou entraînent l'opinion publique dans la réaction: il faudra que tout s'explique à propos de la question italienne. Et telles sont nos convictions et notre prophétie: L'avenir de notre République est assuré si nous entrons en Italie. Si nous restons en France, la France est destinée à retomber bientôt sous le joug de ses anciens dominateurs! Il n'y a pas de milieu, et s'il pouvait y en avoir, avec une politique faible, inerte, indifférente, mais sans perfidie, sait-on ce qui arriverait? C'est qu'il nous faudrait subir une troisième invasion. L'armée, réduite à elle-même, serait impuissante pour l'arrêter. La bourgeoisie laisserait faire, dans l'espoir de retrouver un de ses bons monarques; et le peuple, qui se soucierait peu alors d'être cosaque, ne s'en mêlerait pas!

Triste avenir, de quelque côté qu'on l'envisage: guerre civile et misère au-dedans; au-dehors, servitude et tributs. Et cependant voyez disparaître toutes ces craintes le jour même de l'entrée en campagne! Cherchez quels seraient les infâmes qui voudraient ensanglanter nos villes pendant que nos soldats verseraient leur sang pour nous rendre la liberté et l'honneur, car nous n'avons jusqu'à là ni l'un ni l'autre. Ne voyez-vous pas aussi fondre avec vos cœurs de glace, l'égoïsme, l'avarice et la haine des partis, au seul mot d'indépendance? Le vieillard se trouverait rajeuni, l'enfant, la brute se ferait homme, un sentiment inconnu depuis longtemps nous remplirait tous, et, tous à genoux, on nous verrait remercier le ciel d'avoir délivré l'Italie et la France.

Sans doute, il s'agirait de sacrifices et même des plus grands; mais ils ne coûteraient rien, parce qu'ils auraient un but commun, l'honneur du pays. On verrait les bourgeois se délier, les coffres s'ouvrir et la multiplication des pains se renouveler. Avec les cohortes, les phalanges et les légions de volontaires, s'enfuiraient les mauvaises passions, et l'on verrait alors se dresser les banquets véritablement fraternels, s'entredonner des baisers sincères, et s'élever vivaces de véritables arbres de liberté. Ce ne serait plus un simple repâtage d'institutions, mais une régénération sociale; non une vaine gloire et des villes conquises, mais la conquête de la liberté et d'une patrie perdue, dans laquelle Dieu nous permettrait de rentrer.

Avec notre mensongère diplomatie, avec l'intervention au dedans et la non-intervention au dehors, notre situation ne saurait jamais changer. Notre triple devise resterait constamment un triple mensonge; car il faut bien en convenir, il ne s'agit point de resserrer les liens de la fraternité, ces liens n'existent pas! mais il faut d'abord filer, tordre et tresser la matière première de ces liens, pour mêler ensuite le lin, la soie et l'or. Avant de proclamer l'égalité, chassons la misère, et affranchissons le peuple avant de lui parler de liberté.

Or, savez-vous ce qu'il faut dans l'état actuel de la société pour opérer ce triple miracle d'épuration, de mélange et de fusion? Il faut une calamité, un fléau, une grande épreuve de la nature, qui refonde en quelque sorte l'humanité. Et de ces fléaux, car ils sont trois: peste, famine ou guerre; lequel choisir? La guerre! la guerre qui nous honorerait tous..... même les morts!

Un Ouvrier lyonnais.

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles de l'armée de Charles-Albert sont tellement contradictoires, que nous croyons devoir les rap-

porter sans ordre, telles que nous les trouvons dans divers journaux italiens.

MILAN, 26 juillet. — Nous ne savons encore rien de positif : à 5 heures du soir ; le courrier n'est pas arrivé. On sait seulement que la lutte continue, et l'on ne doute nullement que l'ennemi ne soit entièrement anéanti. Les Autrichiens ont fermé au milieu de notre armée un carré formidable. Nous sommes bien décidés à ne leur accorder ni trêve, ni quartier.

CASALMAGGIORE, 24 juillet. Les Piémontais occupés au blocus de Mantoue en ont été retirés et envoyés du côté de Vérone, pour renforcer les troupes arrivées dernièrement de la Lombardie. Le canon gronde d'une manière terrible, ce matin à 5 heures, de l'autre côté de Mantoue. On parle d'une rencontre des troupes piémontaises et autrichiennes dans le voisinage de Nogara.

Les corps de volontaires toscans de la première colonne se sont retirés du camp italien.

— Une lettre du 25, au soir, porte que Villa-Franca a été reprise par nos troupes, vers midi. A deux heures après-midi, l'attaque se poursuit ; le général Bava force le centre de l'ennemi, qui se replie sous Vérone, où il est attaqué par le duc de Gènes. La bataille continue sur toute la ligne. Nous expédions des munitions vers Governolo, où l'on pense que l'affaire sera chaude ; car il s'y trouve un corps de 8,000 Autrichiens que nous espérons tailler en pièces.

MILAN, 27 juillet. Les rapports officiels de la bataille de ces trois derniers jours ne sont pas très significatifs.

Le 23, les corps avancés de l'armée piémontaise, accablés par le nombre, ont dû abandonner leurs fortes positions de Rivoli et de Somma-Campagna, après une honorable résistance.

Le 24, Charles-Albert, accouru de Marmirolo à Villafranca, a repris les positions de Somma-Campagna. La bataille a été longue et sanglante. Les pertes de l'ennemi ont été plus considérables que les nôtres, et la journée s'est terminée avec la perspective d'une victoire pour le lendemain.

Mais le lendemain 26, après une vive canonnade, les Italiens, assaillis par des troupes fraîches amenées par Radetzky, jugèrent la position dangereuse, et se replièrent sur Villafranca, en emmenant 2,500 prisonniers, sans que l'ennemi osât les poursuivre. Ils se sont dirigés sur Goito, pour se reposer de la fatigue extraordinaire de ces trois journées, et faire jonction avec la ligne de réserve établie sur le Mincio. Le général Sonnaz est chargé, avec l'aile droite de l'armée, de défendre Peschiera. Les détails de la bataille ne sont pas encore arrivés du quartier général.

Enfin des lettres particulières et d'autres renseignements annoncent la défaite complète des Italiens, la défection des troupes de Toscane et de Modène. Toute la Lombardie est saisie de stupeur. Les troupes et la garde nationale de Milan ont reçu l'ordre de voler au secours de l'armée.

Nouvelles d'Irlande.

LONDRES, 27 juillet. — On considère les affaires militaires d'Irlande comme devant être onéreuses et l'on prétend qu'un nouvel emprunt sera immédiatement demandé.

Il arrive des correspondances d'Irlande peu rassurantes. Des personnes qui observent les événements songent à la possibilité de quitter l'Irlande, et d'autres sont déjà parties pour l'Angleterre. Cependant la révolte n'est pas générale.

Les autorités de Liverpool regardent les nouvelles reçues de l'Irlande comme étant d'une authenticité douteuse. Jusqu'à ce moment (3 heures après-midi), le gouvernement n'a pas reçu de détails qui confirment le contenu des dépêches télégraphiques. Il est arrivé à Londres un courrier de la reine qui avait quitté Dublin hier à 3 heures de l'après-midi. A ce moment on n'avait pas appris en ville qu'il y eût eu quelque émeute actuelle.

Le *Globe* annonce que Dublin et la majeure partie de l'Irlande est en révolte ouverte. A Clonmel, le combat a été effrayant ; les troupes ont eu bientôt le dessous. On dit que Cork et Waterford sont en révolte.

MANCHESTER. — On nous annonce que les Irlandais de notre ville, secondés par les chartistes, se proposent de faire une manifestation formidable vendredi prochain, en faveur du mouvement Irlandais.

LIVERPOOL, jeudi soir. — Les malles de Dublin sont arrivées. Les nouvelles communiquées aux agents des journaux ce matin, étaient de pure invention.

LIVERPOOL, vendredi. — Notre correspondant de Dublin nous écrit en date d'hier soir : M. Patrice O' Higgins, agent des Chartistes, a été arrêté dans la journée comme prévenu de trahison. On a trouvé des fusils dans sa maison. Il dit que depuis deux ans il les a en possession ; huit jeunes gens ont été conduits en prison, sous la prévention d'avoir fait un complot pour assassiner deux inspecteurs et un constable de police. Ils étaient membres d'un des clubs récemment dissous. M. O'Brien est à Mulhane, dans le comté de Tipperary, à la tête d'une troupe de paysans armés. Des mandats d'arrêt ont été délivrés contre lui et contre MM. Doheny, Meagher, O'Gorman, Dillon et autres. Une effervescence extraordinaire règne à Cork et à Waterford. A Goughal, il y a eu une tentative d'assassinat sur une sentinelle.

Une lettre de Rio-Janeiro, en date du 29 mai, nous annonce que les négociations avaient cessé entre les ministres de France et d'Angleterre, et entre Rosas et Oribe, par suite de la nouvelle de la révolution de France. On pensait que la flotte française se retirerait immédiatement, emmenant quelques-uns des chefs monarchiques à Montevideo.

On dit que le général Oribe sera reconnu président constitutionnel de la Banda orientale.

Le ministre britannique ayant reconnu le droit du général Rosas, comme chef de l'Union argentine, d'aider Oribe à reconquérir son pouvoir constitutionnel. On pensait que le gouvernement brésilien et la République française le reconnaîtraient également. La lettre se termine ainsi : « La paix est sur le point d'être rendue aux républiques de la Plata. »

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, le 29 juillet 1848.

Le décret sur les clubs a enfin été adopté après trois séances de débats animés. Mais il a failli éprouver un échec sérieux sur l'amendement qui avait été proposé par le citoyen Dupont de Bussac sur la pénalité, qui devait être appliquée aux infractions à la loi. Le citoyen Dupont de Bussac a reproché au ministre et à la commission de vouloir faire revivre les plus mauvais jours de la monarchie en fait de rigueurs et de sévérité. Il demandait au moins que les infractions fussent déferées au jury, et il a appuyé son amendement d'une argumentation vigoureuse qui a ébranlé la majorité de la chambre. C'est au point qu'il a fallu, après une épreuve douteuse par assis et levé, passer au scrutin de division, qui n'a donné que trois voix de majorité au projet ministériel.

Une préoccupation évidente existait dans l'Assemblée pendant les trois journées qu'a duré la discussion de cette loi.

Au lieu d'adopter une résolution franche et décisive, les représentants ont adopté des moyens détournés, qui non-seulement vont rendre impossible les réunions des clubs, mais qui introduisent les restrictions les plus regrettables au droit de réunion. C'est au point que les sociétés scientifiques, les cercles et les réunions philanthropiques vont se trouver sous la dépendance de l'autorité supérieure d'une manière beaucoup plus sévère qu'elle ne l'était sous le gouvernement du tyran Louis-Philippe.

— On dit que la commission d'enquête sur les événements du 15 mai, 23, 24, 25 et 26 juin, est à la veille de saisir l'Assemblée nationale du résultat de ses investigations.

— Voici un fait qui prouve que les nominations des préfets n'ont pas toutes été faites avec une maturité convenable, et que quelques-unes ont échappé à l'examen du citoyen Sénard. Le décret qui remplaçait le citoyen Garat, comme sous-préfet de Bayonne, par le citoyen Roney était déjà signé depuis deux jours, lorsque le citoyen Sénard a envoyé au citoyen Garat, une somme de 4,000 fr. sur les fonds secrets, comme indemnité de déplacement. Le sous-préfet a reçu le même jour la nouvelle de sa disgrâce et de la faveur pécuniaire qui lui était accordée.

— Le *National* annonce qu'il ne paraîtra pas demain, à cause de l'anniversaire de la révolution de Juillet 1830.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 27 juillet.

Le citoyen Jules Favre demande, dans l'article 14, le retranchement de ces mots : « Dans un but non politique. » L'orateur déclare qu'il regarderait comme un malheur si, quatre mois après février, une loi passait qui ne respectât pas complètement le droit d'association.

Le citoyen Sénard combat l'amendement du citoyen Favre, qui ne tendrait rien moins qu'à supprimer toute la loi. L'Assemblée nationale sait ce qu'elle veut ; elle sait quelle est la pensée du gouvernement, et il ne faut pas permettre que tous ces amendements viennent remettre en doute la loi à chaque instant. Non, il ne sera pas dit que quatre mois après la révolution de février le droit d'association sera contesté à la tribune ; et la plus grande gloire du gouvernement actuel sera d'avoir, après les circonstances graves que nous venons de traverser, proclamé la consécration du droit de club, du droit de libre discussion des affaires publiques.

On vous a parlé des réunions de représentants. Nous respectons trop le droit de l'Assemblée nationale pour faire une réserve dans la loi ! Le droit pour les représentants de se réunir pour s'éclairer est trop évident pour être mis en question !

Je n'ai ni amour ni haine pour les clubs ; je sais le mal qu'ils ont fait à notre pays ; mais ce n'est pas une raison pour que je fléchisse devant les principes. Voilà pourquoi je défends en principe le droit d'association. Mais il faut bien que les hommes qui, dans une société régulière, se réunissent pour discuter des questions politiques, offrent une garantie à la société. La publicité, voilà la meilleure garantie de toutes. Si vous voulez vous enfermer, demandez une autorisation. Le citoyen ministre termine en déclarant qu'il adhère à l'amendement du citoyen Dufaure.

Le citoyen ARNAULT : Je ne veux de prérogatives pour personne, pas même pour les représentants du peuple. Ce que je réclame, c'est que le droit soit pour tous ; pour les représentants du peuple comme pour tous les citoyens en dehors de cette enceinte. (Très bien.) C'est avec douleur que je vois depuis trois jours l'Assemblée s'occuper d'une loi qui porte atteinte à la liberté. Faut-il en conclure qu'une assemblée républicaine, fondamentalement démocratique, doit se sentir mal à l'aise en présence d'un projet de décret qui menace les fondements de la République ?

Depuis trois jours, il se passe des faits étranges dans cette Assemblée. (Écoutez !) Ces faits renferment un avertissement salutaire dont nous devons tenir compte. Nous semblons hésiter, en vérité, à voter des amendements sur amendements, pour combattre une loi dans laquelle on s'est écarté des sentiments de l'équité et de la justice. (Rumeurs à droite et au banc des ministres.)

Le citoyen Arnault, se tournant vers le citoyen Sénard. C'est parce que vous n'avez pas foi dans la République ni dans la démocratie !

Voix nombreuses : C'est vrai ! c'est vrai !

Le citoyen ARNAULT : Non, vous n'avez pas foi dans la République, puisque vous proscrivez par votre loi le droit que le citoyen tient d'elle et de Dieu. (Applaudissements à gauche.)

Dans ces réunions, on appelle les citoyens à faire usage de leur éducation politique par la communication de leurs pensées et de leurs sentiments. Ce droit, je doute même qu'on puisse jamais le réglementer.

Une voix : Pourquoi pas ?

Le citoyen ARNAULT : Voilà ce que je combats. Dès que vous voulez atteindre les sociétés privées, ce fait nouveau de la démocratie, vous portez une grave atteinte à la liberté. (Rumeurs à droite.)

Nous ne voulons pas plus que vous faire de la liberté avec de l'anarchie, nous voulons assurer l'ordre dans la Démocratie ; personne dans l'Assemblée, je pense, ne veut assoier la démocratie dans l'anarchie. (Agitation prolongée.)

J'avais pensé que vous aviez présenté le projet en raison des circonstances, et dans le but d'atteindre les clubs. (Non ! non !) Eh bien ! vous avez donné une fautive définition des clubs. (Mais non !) Le lendemain de la révolution de Février, le principe de l'association était le fondement de la démocratie ; le peuple avait reconquis tous ses droits de citoyens ; eh bien ! est-ce que par hasard des citoyens qui se réunissent dans un but non politique... ?

Voix du fond de l'hémicycle. Assez ! assez ! (Longue rumeur.)

Le citoyen Arnault quitte la tribune, cédant au bruit de l'Assemblée. (Agitation prolongée.)

L'article 14 est mis aux voix et adopté.

Séance du 28 juillet 1848.

Présidence du citoyen MARRAST.

A deux heures et demie, la séance est ouverte ; le procès-verbal est lu et adopté.

Le citoyen rapporteur des comités de la justice et de législation, dépose le rapport sur le projet de décret relatif à la reconstitution du jury.

Le citoyen Emile Dolfus demande un congé qui lui est accordé.

Ordre du jour.

Suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux clubs.

Art. 16. Les contraventions prévues par les art. 2, 3, 4, 5, 8, paragraphe 1^{er} de la présente loi seront déferées aux tribunaux de police correctionnelle.

Les délits prévus par les art. 6, 7, 8, paragraphe 2, 13 et 14 de la présente loi, seront soumis au jugement du jury.

Sur cet article, plusieurs amendements sont présentés.

Le citoyen Jonin demande que les crimes et délits prévus par la présente loi soient déferés au jury, et qu'aucun mandat d'amener ne puisse être décerné que pour un crime. (Réclamations.)

L'orateur développe son amendement rédigé selon lui, dans l'intérêt de la dignité, de la magistrature et de son indépendance. Il faut prendre garde de la compromettre aux yeux du pays, en lui donnant des armes, dont sans s'en apercevoir peut-être, elle pourrait être tentée d'abuser. Rappelons-nous la fameuse loi sur les annonces judiciaires inoffensive en apparence et dont le régime déchu avait su faire contre la presse une machine si dangereuse. L'Assemblée veut réglementer l'exercice du droit d'association. Mais il n'est, j'en suis sûr, dans la pensée d'aucun de nous, de l'étouffer sous la multitude des précautions. La seconde partie de l'amendement a pour but de faire cesser l'emprisonnement préventif pour tout ce qui n'est pas délit politique. C'est une mesure de justice et d'humanité qu'il est à désirer devoir inaugurer dans ces codes.

Le citoyen ISAMBERT : L'honorable préopinant, dans sa double proposition, ne tend à rien moins qu'à détruire toute l'économie du code d'instruction criminelle. Une pareille innovation qui se produit incidemment dans une loi spéciale n'est en aucune façon admissible, et je demande à l'Assemblée de l'écartier, ainsi que tous les amendements analogues.

Le citoyen Dupont (de Bussac), acteur d'une proposition qui demande que les délits et contraventions prévus par le décret soient déferés au jury, répond au citoyen Isambert.

L'orateur se plaint que l'article de la commission transforme en contraventions des faits qui sont bien réellement des délits qu'on soustrait de cette façon au jury pour les soumettre au jugement des tribunaux de police correctionnelle. Cette réduction, il faut bien le dire, c'est un pas en arrière, c'est le retour à cette législation de 1834 qu'avait fait triompher la majorité d'alors composée des Persil, des Viennet, des Bugeand, des Salvandy, en un mot, de tous les ennemis de la liberté. (Bruyants applaudissements.)

L'Assemblée, issue de la révolution de Février, pourrait-elle oublier son origine au point de consacrer de nouveau de pareils errements. (Rumeurs et réclamations aux bancs réactionnaires.) Je ne le pense pas ; j'espère que vous n'ajouterez pas cette disposition à tant d'autres, dont cette loi fourmille.

L'orateur reprend, l'un après l'autre, les art. 2, 3, 4, 5, 8, etc., qu'il commente longuement pour démontrer que les faits qu'ils énumèrent ne sont pas des contraventions, mais des délits dont l'application doit appartenir au jury.

Le citoyen Baze défend l'article de la commission, et se plaint de la portée excessive que le préopinant attribue à certaines dispositions du projet de loi qu'il calomnie.

Rejet de l'amendement des citoyens Dupont, Bac et Xavier Durrieu. Après force amendements, il est passé au scrutin de division sur l'ensemble du projet de décret. Résultat :

Nombre des votants	729
Majorité absolue	365
Pour le projet	629
Contre	100

L'Assemblée adopte.

Le citoyen Delatouche demande à interpellier demain le gouvernement, relativement aux mesures prises contre certains journaux, le 26 juin, et à la prorogation de ces mesures, ainsi qu'à un fait récent qui s'y rattache. Les interpellations auront lieu demain.

Les débats sur la proposition Proudhon sont renvoyés à lundi. La séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 29 juillet.

Présidence du citoyen Armand MARRAST.

A deux heures et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Dépôt d'un grand nombre de pétitions. Le citoyen ministre de la justice, retenu au lit par une indisposition, prie l'assemblée de vouloir bien ajourner à lundi les interpellations du citoyen Crespel de Latouche, relative à la suspension des journaux.

Dépôt du rapport sur le projet de loi relatif à la gratuité de l'école normale.

L'ordre du jour indique la discussion du projet de décret relatif à la garde nationale mobile.

Article unique. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice de 1848, un crédit extraordinaire de 5,500,000 fr., pour dépenses des vingt-cinq bataillons d'infanterie de la garde mobile de Paris.

Cette allocation, réunie à celle de 4,500,000 fr., accordée par le décret du gouvernement provisoire, du 30 mars dernier, et portée au budget rectifié de l'exercice 1848, et à la somme de un million, crédit du 1^{er} juillet, élève les évaluations des dépenses de ladite garde nationale mobile, pendant l'exercice de 1848, à la somme de onze millions.

Une discussion s'engage sur la garde mobile à cheval. La séance continue.

Chronique locale.

Depuis quelques jours des ouvriers des ex-chantiers nationaux fréquentaient de préférence la promenade des Tilleuls.

La police a été requise pour faire rentrer dans l'ordre tous ces hommes qui en sont sortis après un moment d'agitation.

Avez-vous vos papiers, disait-on aux manans? Non répondait naturellement celui qui ignorait qu'un ouvrier en avait besoin pour se promener. *Alors suivez-nous!* C'est ainsi que la police a fait vendredi dernier une ample moisson sur le peuple. Nous engageons maintenant tous les citoyens qui fréquentent les promenades, à se munir d'une carte de sûreté. Il est vrai qu'un habit ou un burnous-veste en nankin tient lieu de passe-port.

— Le citoyen Dubois nous prie d'insérer la lettre suivante, en réponse à l'article que nous avons publié dernièrement à son sujet.

Citoyen Rédacteur,

L'article que vous avez inséré contre moi dans un de vos derniers numéros, me donnerait le droit d'en demander une réparation aux journaux. Mais je n'ai pas encore intenté d'action judiciaire, parce que, vieil enfant de la presse, j'ai jusqu'ici reculé devant les procès de presse, dont j'ai souvent signalé les abus, parce que, quand la presse est libre, j'ai cru, jusqu'à ce jour, qu'il n'y avait de sûrs contrepois aux mauvais instincts de ses organes que l'opinion publique, et c'est à elle que j'en ai appelé.

Votre publication me force cependant à vous prier d'insérer le certificat ci-joint dans votre plus prochain numéro.

Quant aux motifs qui m'ont éloigné de la préfecture des Ardennes, on aurait été dans le vrai si l'on eut dit que j'avais été victime d'une dénonciation, c'est le moyen ordinaire employé par les jésuites politiques, dont la maxime est toujours la même: *La fin justifie les moyens.*

Salut et fraternité.

DUBOIS.

La Guillotière, le 29 juillet 1848

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE.

Le préfet de l'Ardèche certifie que le sieur Dubois a été employé dans les bureaux de cette préfecture, depuis le 15 septembre 1828, jusqu'au 21 août 1837, successivement, en qualité de chef du secrétariat particulier et du secrétariat général, et qu'il a rempli ses fonctions avec zèle et intelligence

Privas, le 6 septembre 1837.

Le préfet, MARQUIER.

— Nous avons vu les listes électorales affichées dans tous les arrondissements, mais nous avons remarqué que l'avis du citoyen maire, indiquant que l'on a un délai de six jours pour réclamer, n'a été placardé que dans très peu d'arrondissements. L'oubli de cette affiche se fait remarquer surtout, dans les quartiers où les démocrates sont en majorité.

— L'Union Nationale s'est récriée sur les distributions de subsistances par des citoyens qui n'étaient pas à sa convenance. Nous lui demanderons, si un citoyen aux opinions légitimistes, un ami de ceux qui aiment Henri V, méritait cette marque de confiance dont il abusait pour corrompre les filles et les femmes.

— Le citoyen A. Gros nous prie de faire connaître que l'on a abusé indignement de son nom, en le portant au bas d'une pétition adressée au cardinal-archevêque, pour une commande d'oriflammes. Le citoyen Gros n'a pas signé cette pièce, et il repousse toute solidarité avec les auteurs de la pétition.

Le citoyen Bernard-Barret, déclare également que l'on s'est servi de son nom, qu'il est étranger à la susdite pétition, et qu'il en désavoue le contenu.

— Hier, à dix heures du matin, a eu lieu un accident côte Saint-Sébastien. Une voiture de vidange, qui descendait, a serré contre la muraille un capitaine du 66^e de ligne, au moment où il voulait passer avant la voiture.

— Hier, à cinq heures du soir, un bâton de jalousies est tombé d'une fenêtre de la maison sise place Saint-Vin-

cent, 4, au 2., et a blessé assez grièvement un vieillard à la tête.

— Des conseillers municipaux ont fait grand bruit de ce que l'état-major était maintenu malgré la dissolution de la garde nationale. Ils vont se taire sans doute, en apprenant que si l'ancien état-major n'existe plus, il y en a un autre, à la tête duquel est une créature du commandant Denau. Pourront-ils nous dire si cet homme, qui a la protection d'un ancien conspirateur, a des opinions républicaines? (Communiqué.)

— Les élections municipales de Villeurbanne ont eu lieu hier 30. Malgré les cabales et les intrigues des individus qui auraient voulu évincer le maire Garnier et ses amis, la réélection de ce digne et brave citoyen, de ce vieux débris de l'Empire, a eu lieu à l'unanimité. Le citoyen Pallu, contre lequel un sieur Gacon avait fait circuler un pamphlet quelques jours auparavant, a été nommé conseiller à une imposante majorité.

Nous ferons sans doute plaisir à nos lecteurs en leur donnant en variété, un de ces jours, et le pamphlet de Gacon, et la réponse que lui a faite instantanément le capitaine Pallu; ainsi que d'autres renseignements curieux et inédits sur cet intéressant et courageux citoyen.

— Nous apprenons à l'instant que deux régiments sont partis pour la frontière d'Italie, et que toutes les troupes de la division ont reçu l'ordre de se tenir prêtes au départ.

— Maintenant, c'est une affaire réglée: hier, en revenant de l'exercice, les ex-tambours de la défunte garde nationale ont reçu l'ordre de rendre leurs caisses.

Ainsi, les citoyens qui ont fait de grandes dépenses pour s'habiller, eux qui, pour faire leur visite au citoyen préfet, ont acheté des épaulettes, des ceinturons de grande tenue, en seront pour leurs frais et pourront déposer dans leurs archives les objets en question.

— Le citoyen Charnier, prud'homme tisseur, nous prie d'annoncer que c'est par erreur qu'on a désigné son domicile pour inscrire les tisseurs devant coopérer au travail des oriflammes. Il s'est fait un devoir de recueillir des adresses qu'il a déposées à la mairie en attendant la formation d'une commission. Cette commission devra fonctionner gratuitement pour cet objet, afin d'éviter l'écoulement des étoffes tissées précédemment les lisières seront rayées d'une manière distincte.

— Hier, dans la rue de Jussieu, une femme s'est jetée par la croisée du second étage. Elle n'a reçu que de légères contusions. On l'a transportée à l'Hôtel-Dieu. Il y a deux mois que cette femme a perdu un enfant, qui s'est noyé. C'est à ce malheur, qu'il faut attribuer ce dernier acte de désespoir.

— Hier, deux baigneurs se sont noyés dans le Rhône près du pont de l'Hôtel-Dieu, l'un à 5 heures du matin et l'autre à 9 heures. On n'a pas encore pu retrouver leurs cadavres.

— La malle-poste de Paris a éprouvé aujourd'hui un retard de quelques heures. Les roues ont brûlé en route, et il a fallu en aller chercher d'autres.

AVIS. — Il vient de s'ouvrir un salon de lecture qui se recommande par son local vaste, situé sur un des plus beaux quais de notre ville. On y trouve le *Moniteur Universel* et tous les journaux français, italiens, anglais, allemands et espagnols; toutes les revues de Paris et de Lyon, quai de Retz, 36.

— Deux enfants de sept à neuf ans ont quitté, depuis plusieurs jours, leurs parents.

Ils sont de taille ordinaire, vêtus de blouses de l'école des frères et sans casquettes.

On est prié de les ramener chez Mme Sibeu, rue de la Vieille, n. 8.

Commission pour l'organisation du travail.

Séance du 9 juillet 1848.

Les membres présents sont les citoyens Covillard, Favier, Lambert (Claude), Lambert (Louis), Peygnoux, Razuret, Renaud, Magnin, Brosse, Guillermain, Coignet (Antoine) et Briot.

Délégués des corporations.

Les cit. Beneto, Borne, Bertrix, Camus, Chauvot, Converset, Demart, Coret, Lacroix, Mazard, Noël Rohét, Roussy, Pailley, Vittet, Jandin, Trouvé, Bouvier, Ragey, Vachon, Peltier, Boulogne, Compagnon, Lanery, Bernard, Tassin, Desvignes (Anthelme), Desvignes (Philippe), Beau, Barras, Sabatier, Galonner et Canson.

Le citoyen Covillard, président temporaire, ouvre la séance à neuf heures et demie du matin.

Les procès-verbaux des 29 juin et 2 juillet sont lus et adoptés après quelques rectifications.

Le président invite les délégués des corporations à assister, le plus régulièrement possible, aux séances. Il fait remarquer l'utilité de leur présence pour toutes les questions d'organisation où leur concours est tout-à-fait indispensable.

L'ordre du jour appelle la question du bureau de placement gratuit, pour les ouvriers de toutes les professions.

Le président fait lecture de ce projet, tel qu'il a été adopté par la commission chargée de l'élaborer.

Le citoyen Béneto, délégué des ouvriers imprimeurs sur étoffes, demande si chaque corporation aura un homme employé dans ce bureau.

Le président lui fait remarquer l'encombrement qui résulterait de cette mesure, et son inutilité pour les corporations peu nombreuses.

Après la lecture d'un article, où il est fait mention que des secours seraient accordés aux ouvriers arrivant qui ne trouveraient pas de suite du travail, le citoyen Bertrix demande si les ouvriers étrangers pourront jouir de ces avantages.

Le citoyen Camus, délégué des cordonniers, explique que ces fonds de secours seront comme par le passé à la charge des corporations, et seront tout-à-fait indépendants du bureau de placement créé par la municipalité.

Le président appuie sur l'importance des articles soumis à l'examen du comité, il demande si l'on veut conserver les bureaux existants ou si l'on préfère un bureau unique et gratuit pour toutes les corporations.

Le citoyen Desvignes (Anthelme) croit qu'un seul bureau occasionnerait un trop grand encombrement de travailleurs. Il parle aussi de l'éloignement des quartiers les uns des autres.

Le président dit que ce ne peut être un obstacle puisque chaque corporation n'a qu'un seul bureau.

On fait lecture d'un article par lequel un maître ne pourrait recevoir chez lui aucun ouvrier sans qu'il fût muni d'une carte du bureau de placement, mais cependant le maître qui aurait eu des relations avec un ouvrier pourrait le réclamer au bureau.

Le citoyen Peygnoux demande comment on pourrait constater les passe-droits qui pourraient résulter de cette mesure, car beaucoup d'ouvriers pourraient se faire réclamer par des maîtres, au détriment d'autres ouvriers qui seraient inconnus.

Le citoyen Bernard-Barret dit que cet article est inadmissible, à moins de gêner extrêmement la liberté individuelle sur le choix des ouvriers.

Plusieurs membres prennent successivement la parole pour proposer divers amendements qui ne sont pas admis.

Le citoyen Peygnoux fait observer que cet article, qui présente de grandes difficultés, pourrait être admis si le projet était adopté en entier par l'institution des inspecteurs dont il est parlé dans le projet.

A ce sujet, il s'élève une longue discussion à la suite de laquelle on décide, sur la proposition du président, que l'article sera renvoyé à la commission qui l'a élaboré, afin qu'elle l'étudie et le transforme, s'il y a lieu, pour être présenté à une prochaine séance.

Le président propose qu'une lettre d'adieu, qu'il a rédigée, soit envoyée au citoyen Martin Bernard, commissaire du gouvernement; il fait lecture de cette lettre qui est adoptée.

Il propose ensuite qu'une commission soit nommée pour aller faire une visite au nouveau préfet.

Cette proposition est adoptée.

On nomme la commission qui se trouve composée des citoyens Covillard, Pailley, Briot, Brosse, Sabatier, Ragey et Converset; elle se réunira demain à midi.

Le président annonce que le citoyen Coignet (F.), l'un des délégués du comité à Paris, désire que chaque corporation lui donne une délégation pour l'accréditer auprès de ces mêmes corporations de la capitale, afin qu'elles appuient les projets qui ont été adoptés par le comité de Lyon. Ces délégations devront être réunies aux noms des citoyens Morellet, Cady et Coignet (F.). En cas d'absence des citoyens Morellet et Cady, le citoyen Coignet sera autorisé à agir seul.

On décide que les délégués se réuniront mercredi pour s'occuper de cette affaire.

La séance est levée à midi.

Angleterre.

LONDRES, 26 juillet. — A la fin de la séance de la Chambre des communes d'hier, M. Urquhart a demandé en quelle qualité les troupes russes ont pénétré dans les principautés Danubiennes. Lord Palmerston a répondu que le Cabinet n'avait pas encore été informé officiellement de l'entrée des troupes russes ou turques dans la Valachie, mais que d'après ce qu'il avait entendu dire, si des troupes russes ou turques entrent dans les principautés, ce ne sera point dans un but hostile, mais par suite d'un arrangement entre les deux puissances qui, d'après les traités, ont certaines relations concernant les principautés. Le ministre a dit en terminant qu'il n'a été négocié ou conclu aucun traité nouveau entre la Russie ou la Turquie.

— Dans la séance de la Chambre des lords du même jour, la sanction royale a été donnée par commission au bill de suspension de l'*habeas corpus* (Irlande). On pense que demain soir, le lord-lieutenant d'Irlande sera investi des pouvoirs que lui confère cet acte.

— Le prince de Joinville n'est pas malade, ainsi que l'ont annoncé des journaux de Paris.

— On mande de Dublin, le 25 juillet. — Hier au soir les clubs ont passé condamnation sur eux-mêmes: ils se

sont dissous. La veille une grande agitation avait régné. Le bruit s'était répandu que M. S. O'Brien serait arrêté: beaucoup de clubistes disaient qu'ils résisteraient à main armée au gouvernement. S'il faut les croire, l'arrestation de M. O'Brien sera le signal de l'insurrection et des barricades.

— A Montevideo le 25 avril, on était convaincu qu'il n'y aurait pas d'arrangement si l'intervention ne disparaissait pas. Rosas n'admettra pas les ambassadeurs de France et d'Angleterre comme médiateurs, car ils les considère comme belligérants. Il ne traitera pas avec les autorités de Montevideo qu'il n'a jamais considérées comme un gouvernement.

Allemagne.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — RENSBOURG, 22 juillet. — L'Assemblée des Etats s'est ajournée indéfiniment. Elle a voté, avant de se séparer, une adresse de remerciements aux troupes de la Confédération germanique.

— L'issue de l'affaire de Schleswig-Holstein paraît devoir devenir de plus en plus problématique. A cela il faut ajouter que du 19 au 20 courant, de nouvelles forces danoises se sont embarquées pour l'île d'Alsén. La nouvelle que les Danois avaient quitté Koldéing ne s'est pas confirmée. Le 20, nos avant-postes étaient à l'entrée de la Koenigsan.

Suivant une communication officielle, l'armistice expire le 24 courant. Cependant, nous avons appris d'une source digne de foi, qu'il a été prolongé jusqu'au 27.

— TRIESTE, 20 juillet. — Le consul d'Espagne a reçu aujourd'hui la lettre suivante d'Inspruk :

La reine Isabelle II, et son gouvernement, ayant été reconnu par S. M. l'empereur d'Autriche, et les relations entre les deux Etats ayant été renouvelées par l'envoi réciproque de ministres plénipotentiaires aux deux cours, j'ai eu l'honneur de présenter aujourd'hui à S. M. une lettre de créance comme ambassadeur extraordinaire. S. M. l'a reçue, avec les témoignages les moins équivoques d'estime et de bienveillance.

Nouvelles diverses.

Un courrier extraordinaire est arrivé de Rome, porteur de dépêches du citoyen d'Harcourt, ambassadeur de la République. Dans ces dépêches, notre représentant annonce, dit-on, que des pétitions populaires se signent dans toutes les villes des Etats romains pour demander l'intervention de la France.

— On assure que la question relative aux intérêts du clergé inférieur de Paris, qui avait été réglée par le citoyen Affre, d'une manière si honorable, va être portée devant l'Assemblée nationale.

— Le ministre de la marine vient, dit-on, de prendre un arrêté qui convoque un conseil de guerre pour juger le nommé Fayalde, accusé de complot à la Guyanne. Le conseil siégera à Cayenne.

— On annonce qu'un projet doit être présenté prochainement à l'Assemblée nationale pour réglementer la mendicité.

— Le général Cavaignac doit, au commencement de la semaine prochaine, passer en revue les troupes du camp de St-Maur.

— Les journaux légitimistes publient ce matin une espèce de proclamation en forme de lettre de Henri V, à l'occasion de la mort du citoyen Châteaubriant.

— Il est faux que les journaux qui ont reproduit la pétition adressée par le citoyen E. de Girardin à l'Assemblée nationale aient été saisis. Cette pétition faisait bien le sujet de toutes les conversations parmi les membres de l'Assemblée.

— On croit que le voyage du citoyen général Oudinot, sur les frontières de l'Est, ne durera pas plus d'une quinzaine de jours. Il est attendu à Paris dans les premiers jours d'août.

— Nous apprenons que l'état du citoyen général Bedeau continue à être satisfaisant. On a maintenant la presque certitude de le sauver.

— On dit que le citoyen ministre des finances doit apporter lundi prochain, à l'Assemblée nationale le projet de décret relatif au rachat du chemin de fer de Lyon. Quoique le ministre se soit prononcé contre le rachat simultané de toutes les concessions. On suppose qu'il a l'intention de les racheter toutes à l'amiable les unes après les autres. On assure que les négociations sont déjà fort avancées avec la compagnie du Nord.

— On a des nouvelles de Port-au-Prince jusqu'au 15 juin. La situation était un peu plus favorable, bien que la guerre civile continuât dans l'intérieur de la République haïtienne. La capitale était tranquille.

— Un des fils d'Abdel-Kader est mort. Le climat ne doit pas être bon pour les Arabes, car une des femmes de l'ex-émir est fort malade depuis son arrivée à Pau.

— Mgr Morichini, que le pape avait envoyé auprès du roi Charles-Albert et de l'empereur d'Autriche pour traiter de la paix, est revenu à Rome dans la nuit du 15 juillet. On croit que la mesure est restée sans résultat.

— Le citoyen évêque de Digne, nommé à l'archevêché de Paris, est attendu ce soir à l'hôtel du Bon-Lafontaine, rue de Grenelle Saint-Germain. Il est venu à Paris sur l'invitation du général Cavaignac. Mais il ne doit faire

qu'un court séjour dans la capitale. Il se propose d'aller passer dans sa famille, au pont Saint-Esprit, le reste du temps qui s'écoulera d'ici au prochain consistoire, dans lequel il sera préconisé.

— On prétend que le citoyen A. Marrast a renoncé à être nommé ambassadeur de France à Londres ou à Vienne, ou que du moins il ne veut pas accepter ce poste avant d'avoir rempli pendant un mois les fonctions de président de l'Assemblée nationale.

— La situation du citoyen général Damesne continuait ce matin à être fort critique. Une consultation de plusieurs médecins a eu lieu cette nuit. On conserve peu d'espoir de le sauver.

— Aujourd'hui 29, à 11 heures précises, a eu lieu dans l'église St-Paul-St-Louis, rue St-Antoine, le service annuel et commémoratif, en l'honneur de ceux qui périrent en combattant pour la loi et la liberté dans les journées de Juillet 1830. Le service a été dit par le vénérable curé de la paroisse avec une grande pompe, les chants ont été exécutés par la maîtrise de l'église, en musique et en faux bourdon. On comptait parmi les assistants les autorités municipales du 9^e arrondissement, plusieurs représentants du peuple.

— Le 29 de ce mois, a eu lieu l'inauguration du chemin de fer de Rouen à Dieppe. Un convoi spécial parti le matin de la gare de Paris, rue d'Amsterdam, emmenait pour assister à cette cérémonie le citoyen ministre des travaux publics, de nombreux ingénieurs, les conseils d'administration des chemins de Rouen, du Havre et de Dieppe, des représentants et une multitude de voyageurs. L'inauguration devait avoir lieu à 2 heures à l'embarcadere de Dieppe. La longueur totale de ce chemin est de 49 kil. 585 mètres.

Après la cérémonie de l'inauguration, il y a eu grand banquet, puis spectacle par les artistes du Grand-Opéra de Paris.

— Dans une proclamation adressée aux habitants de Paris, le citoyen Ducoux, préfet de police, signale au bon sens de la population les fausses rumeurs et les bruits sinistres colportés et propagés par les ennemis de la prospérité publique, afin d'empêcher la confiance de renaître et le crédit de fleurir. Ce magistrat annonce que, pour neutraliser les efforts et les intrigues de la malveillance, il fera publier désormais, tous les cinq jours, un résumé fidèle de tous les faits qui auront eu lieu pendant cette période. On ne saurait trop applaudir à une mesure intelligente et sage, dont l'effet certain est de prévenir ou dissiper des inquiétudes funestes au commerce et à l'industrie, à l'activité du travail et au repos de la cité.

— On sait que l'interdit qui a frappé la Presse et d'autres journaux sera levé aussitôt après le vote des deux lois sur les journaux et sur les écrits périodiques.

— Il va, dit-on, être présenté un projet de loi relatif à la suppression des travaux publics, le dimanche. C'est une mesure éminemment morale. Il serait à désirer que le dimanche fut aussi fidèlement observé en France qu'en Angleterre. Il serait glorieux pour la République d'établir une réforme que la Restauration a vainement tenté d'introduire. Elle est pour cela dans des conditions plus favorables. Pourquoi les difficultés seraient-elles plus grandes chez nous que chez nos voisins ?

— On annonce que le consul de France à Jassy a cru devoir protester contre l'entrée des Russes dans la principauté, et qu'à la suite de cette protestation il s'est retiré à Constantinople.

— On assure qu'un membre de la chambre des représentants, connu par ses connaissances diplomatiques, va être envoyé à Londres, chargé d'une mission particulière et officieuse auprès de lord Palmerston. Cette mission se rapporte, dit-on, aux affaires d'Italie.

— On annonce qu'un projet de banques pour nos diverses colonies va être présenté prochainement à l'Assemblée nationale.

— Le citoyen ministre de l'instruction publique vient de nommer une commission pour examiner les réformes qui peuvent être apportées à l'institution des écoles de droit.

— Le citoyen Ducoux, préfet de police, est le fils d'un boucher du bourg de Château-Chinon, département de la Haute-Vienne.

— En février, des hommes étant venus frapper à la porte de l'hôtel de la place St-Georges, pour demander des armes, furent reçus par Mme Thiers en personne, qui s'empressa de leur donner trois fusils de prix, en disant : Courage, mes amis, tout ira bien... M. Thiers est auprès du roi.

Autre temps, autre politesse : L'autre jour, Mme Thiers, fort honnêtement sollicitée par le chef du poste de la rue Neuve-St-Georges de vouloir bien fournir trois bottes de paille pour coucher les soldats citoyens, refusa tout sèchement et tout net, alléguant qu'elle n'avait ceans, en fait de paille, que tout juste ce qu'il fallait pour faire la litière de ses chevaux. (Drapeau national.)

ANNONCES.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUERISON prompte et sans rechute des Maladies secrètes, Vice dans le sang, Dartres, Gales, boutons, etc., par l'ESSENCE concentrée de Saiséparéilla d'Amérique, remède entièrement végétal. Son usage très-facile et peu coûteux, ne nécessite ni dérangement dans les occupations, ni régime trop sévère. Prix : 5 fr. le flacon, chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

On trouve, dans la même pharmacie, l'injection du docteur LUZZI, qui guérit en 3 ou 4 jours les Gonorrhées ou écoulements même les plus invétérés.

AVIS.

Il a été perdu un camet en or, tête d'homme, lige acier, renforcé d'un cercle en-dessus.

S'adresser chez M. Piron, rue Dubois, 2. On donnera une récompense.

Le directeur-gérant, FAURÉS.

Lyon. — Imp. veuve AYNE, gr. r. Mercière, 44.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SECHE,

Rue BOURBON, 34, (à l'entre-sol) à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aërien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeoisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fongueuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager, sont complètement guéris; la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir éprouvé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre bains suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires: *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc. Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont couronné de succès les soins de M. DUCROCCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très-heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.